

L'organisateur s'engage à respecter et à faire respecter le règlement intérieur et notamment à occuper uniquement les locaux loués.

- Des tables, des chaises, sont mises à disposition des Locataires. Toutes les réclamations concernant l'état ou le fonctionnement de ce matériel ne seront pas recevables. Les tables et les chaises seront rangées et empilées 10 par 10 à l'endroit prévu à cet effet.
- *Grande salle : la chambre froide doit être laissée propre et vidée de son contenu porte ouverte. Chambre froide (15 grilles, en cas de disparition elles seront facturées 60 €/pièces).*
- *Chaque panneau phonique détérioré sera facturé (attention à la décoration)*
- Petite salle : les deux frigidaires doivent être laissés propres, vidés de leur contenu, débranchés portes ouvertes. L'organisateur est responsable des gênes et nuisances causées à autrui. A partir de 23 heures, les portes doivent être tenues fermées (bruit). A partir de minuit le son, orchestre...chaîne...) devra être fortement réduit pour éviter tout désagrément auprès des riverains.
- Les feux d'artifices doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation et d'une déclaration en mairie et en préfecture (Cerfa 14098\*01).
- Les lâchers de ballons doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de l'aérodrome de Grenoble-le Versoud.
- L'utilisation de toutes sortes de confettis est interdite.
- Les abords des deux salles doivent être laissés propres (Mégots, bouteilles de verre ramassés et jetés à la poubelle).
- Les salles doivent être rendues balayées et les tâches importantes nettoyées, les poubelles vidées, les tables et les chaises doivent être nettoyées et rangées, veillez à ce que les murs soient propres.



**La remise des clefs se fait le jeudi soir.**

**Récupération des clefs le lundi matin.**

**Utilisation de la salle uniquement du vendredi matin au dimanche soir.**

**Il est formellement interdit :**

- **d'appuyer des échelles sur les parois antiphoniques perforées,**
- **de fixer ou de coller des décors sur les parois antiphoniques.**
- **de dormir dans les salles.**

**EN CAS DE DEGRADATIONS ET DE NON RESPECT DES PRESENTES CONSIGNES, LES REPARATIONS AINSI QUE LES FRAIS DE NETTOYAGE SERONT FACTURES ET A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR**

### **CONSIGNES DE SECURITE**

- ✂ Tous les rideaux métalliques doivent impérativement être levés pendant toute la durée d'occupation de la salle.
- ✂ Les issues de secours doivent être accessibles et non verrouillées.
- ✂ Pour tout lâcher de ballons contacter la Tour de contrôle du Versoud ¼ d'heure avant le lâcher au 04.76.77.25.73
- ✂ Les feux d'artifices sont interdits.

**EN CAS DE SINISTRE, SE CONFORMER  
AU PLAN D'EVACUATION AFFICHE**

### **Appels en cas d'urgence**

Pompiers ⇨ 18

Police ⇨ 17

SAMU ⇨ 15

### **EXTINCTEURS**

En raison d'incidents réguliers, ces matériels seront systématiquement vérifiés avant et après l'utilisation de la salle.

**LA MUNICIPALITE DEGAGE TOUTE RESPONSABILITE EN CAS DE NON RESPECT DES PRESENTES CONSIGNES.**